



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de Kermaria-Sulard

Séance du 11 juin 2020

Date convocation : 05 juin 2020	Le onze juin deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur HOUSSAIS Pierre, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15	Etaient présents : HOUSSAIS Pierre ; LE ROY Nadia ; JUGUET André ; DESCHATRETTES Peggy ; LE HOUEROU Alain ; ROUGNANT Marie Jo ; JAOUEN Jean François ; VETEAU Delphine ; ARNAUD Benjamin ; BAULIG Gaspard ; LE GOFF Thibaut ; TAUPIN Christelle ; PIERRE Valentine ; OUVRARD Florence ; DRU Emmanuel. Excusés : Absents : Secrétaire de séance : André JUGUET

2020 11 06_01 OBJET : Constitution des commissions communales

Suite au renouvellement du conseil municipal, il faut constituer des commissions communales
Monsieur le Maire est Président de chaque Commission.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à la majorité, avec 14 voix POUR, et un CONTRE (Mme Florence OUVRARD),
élit ses membres aux commissions, qui sont au nombre de 14 :

COMMISSION APPEL d'OFFRES

Titulaires (3) : André JUGUET, Emmanuel DRU, Nadia LE ROY

Suppléants (3) : Thibaut LE GOFF, Gaspard BAULIG, Benjamin ARNAUD

COMMISSION GENERALE

La commission générale est composée de tous les membres du Conseil Municipal

COMMISSION FINANCES ET BUDGET :

André JUGUET ; Nadia LE ROY ; Emmanuel DRU ; Gaspard BAULIG

COMMISSION DU PERSONNEL

André JUGUET, Thibaut LE GOFF, Emmanuel DRU, Nadia LE ROY

COMMISSION BULLETIN MUNICIPAL / SITE WEB / RESEAUX SOCIAUX

Benjamin ARNAUD ; André JUGUET ; Valentine PIERRE ; Peggy DESCHATRETTES

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

Nadia LE ROY ; Peggy DESCHATRETTES ; Thibaut LE GOFF ; Marie Jo ROUGNANT ; Delphine VETEAU

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

Peggy DESCHATRETTES ; Christelle TAUPIN ; Marie Jo ROUGNANT ; Delphine VETEAU

COMMISSION JEUNESSE ET CULTURE

Peggy DESCHATRETTES, Nadia LE ROY ; Emmanuel DRU ; Gaspard BAULIG ; Jean François JAOUEN ; Valentine PIERRE

COMMISSION PETITE ENFANCE

Christelle TAUPIN ; Marie JO ROUGNANT ; Peggy DESCHATRETTES ; Jean François JAOUEN, Valentine PIERRE

COMMISSION TRAVAUX VOIRIE ENVIRONNEMENT URBANISME BATIMENT et ASSAINISSEMENT

Alain LE HOUEROU ; Thibaut LE GOFF ; Emmanuel DRU, Gaspard BAULIG

COMMISSION FLEURISSEMENT

Marie JO ROUGNANT ; Benjamin ARNAUD ; Alain LE HOUEROU ; Thibaut LE GOFF ; Christelle TAUPIN

COMMISSION TOURISME

Benjamin ARNAUD ; Thibaut LE GOFF ; Gaspard BAULIG ; Christelle TAUPIN ; Jean François JAOUEN

COMMISSION ASSOCIATIONS

Christelle TAUPIN ; Thibaut LE GOFF ; Delphine VETEAU ; Gaspard BAULIG

COMMISSION ECOUTE DES QUARTIERS ET CONSULTATIONS

Peggy DESCHATRETTES, André JUGUET ; Nadia LE ROY

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 juin 2020

Désignation des délégués aux commissions extérieures

Monsieur le maire précise qu'il faudra attendre l'installation du Conseil Communautaire de Lannion Trégor Communauté, puis les délibérations de LTC concernant la composition de la CLECT, de la CIID et des commissions thématiques.

2020 06 11_02 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Le Maire avise l'Assemblée qu'il y a lieu, suite au renouvellement du conseil municipal, de nommer les délégués qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

DE DESIGNER:

- Mme Nadia LE ROY , délégué(e) titulaire,
- Mr Thibaut LE GOFF , délégué(e) titulaire
- Mr Pierre HOUSSAIS , délégué(e) suppléant.

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 juin 2020

2020 06 11_03 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU S. D. E. – Collège du TREGOR GOËLO

Le Maire avise l'Assemblée qu'il y a lieu, suite au renouvellement du conseil municipal, de nommer les délégués qui représenteront la commune au Syndicat Départemental d'Electricité – Collège du Trégor Goëlo.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

DE DESIGNER:

- Mr Emmanuel DRU délégué(e) titulaire,
- Mr André JUGUET délégué(e) suppléant,

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 juin 2020

2020 06 11_04 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVU SPORTIF DU RUDONOU

Le Maire avise l'Assemblée qu'il y a lieu, suite au renouvellement du conseil municipal, de nommer les délégués qui représenteront la commune au SIVU Sportif du Rudonou.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

DE DESIGNER:

- Mr Jean François JAOUEN délégué titulaire
- Mr Alain LE HOUEROU délégué titulaire
- Mr Thibaut LE GOFF délégué titulaire
- Mme Delphine VETEAU délégué titulaire
- Mme Peggy DESCHATRETTES délégué titulaire
- Mr Benjamin ARNAUD délégué suppléant

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 juin 2020

2020 06 11_05 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU C.I.D.S. – section CLSH

Le Maire avise l'Assemblée qu'il y a lieu, suite au renouvellement du conseil municipal, de nommer les délégués qui représenteront la commune au C. I. D. S. section Centre de Loisirs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

DE DESIGNER:

- Mr Emmanuel DRU délégué(e) titulaire
- Mme Delphine VETEAU délégué(e) suppléant

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 juin 2020

2020 06 11_06 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU C.L.A

Le Maire avise l'Assemblée qu'il y a lieu, suite au renouvellement du conseil municipal, de nommer les délégués qui représenteront la commune au C. L. A. du Rudonou.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

DE DESIGNER:

- Mme Peggy DESCHATRETTES délégué(e) titulaire,
- Mr Thibaut LE GOFF délégué(e) titulaire,
- Mme Nadia LE ROY délégué(e) suppléant,
- Mr Gaspard BAULIG représentant des parents.

➤ Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 juin 2020

2020 06 11_07 OBJET : DESIGNATION DE DELEGUE AU COLLEGE DES 7 ILES

Le Maire avise l'Assemblée qu'il y a lieu, suite au renouvellement du conseil municipal, de nommer le délégué qui représentera la commune au Collège des 7 Iles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

DE DESIGNER:

- Mme Nadia LE ROY, déléguée titulaire

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 juin 2020

2020 06 11_08 OBJET : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le Maire avise l'Assemblée qu'il y a lieu, suite au renouvellement du conseil municipal, de nommer le correspondant Défense de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

DE DESIGNER:

- Mr André JUGUET, correspondant Défense,

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 juin 2020

2020 06 11_09 OBJET : Délégations du Conseil Municipal au maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Article L2122-22) permettent au conseil Municipal de lui déléguer un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE, à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - la passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
 - la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
 - la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;
 - la fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés ;
 - la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 - l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 213-3 du même code (1er alinéa) * ;
 - le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux * ;
 - la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ; MONTANT PROPOSÉ : 200 000 €
 - l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- **Par dérogation à l'Article L2122-23 du Code des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de l'article L2122-22 ci-dessus pourront, en cas d'empêchement ou d'absence, être signées par les Adjoints, dans l'ordre du tableau**
- **Monsieur le maire, sera tenu, en application de l'article L2122-23, de rendre compte au Conseil Municipal, de chaque décision prise par lui, dans le cadre de ses délégations.**

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 juin 2020

2020 06 11_10 OBJET : Indemnités des élus

Le Conseil Municipal

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants;
- VU la délibération du 26 mai 2020, fixant à QUATRE le nombre d'adjoints au maire
- Vu les arrêtés municipaux du 26/05/2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire, et du 27/05/2020 portant délégation de fonctions aux élus délégués.
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

- les indemnités seront versées depuis la date d'entrée en fonction des élus soit le 26 mai 2020.

CONSIDERANT que les lois susvisées fixent les taux maxima des indemnités des élus, ce qui correspond à une enveloppe globale pour une commune dont la population est située entre 1 000 et 3 500 habitants comme suit :

- Indemnité du Maire 51.6% de l'IB Terminale de la Fonction Publique
2 006.93 €
- Indemnités des 4 adjoints 19.8 % de l'IB Terminale de la Fonction Publique (770.10 € x 4) 3 080.40 €

TOTAL	5 087.33 €
--------------	-------------------

CONSIDERANT que

- o Monsieur Mr Benjamin ARNAUD a été désigné conseiller municipal délégué au tourisme et à la communication
- o Monsieur Thibaut LE GOFF a été désigné conseiller municipal délégué aux espaces verts, bâtiments et accessibilité
- o Monsieur Emmanuel DRU a été désigné conseiller municipal délégué à la voirie Environnement, à la sécurité routière, et au suivi du PLU,
- o et que Madame Christelle TAUPIN a été désignée conseillère municipale déléguée à la petite enfance et à la vie associative

**Après délibération, à la majorité
14 POUR / 0 CONTRE / 1 ABSTENTION
DECIDE**

DE FIXER le taux d'indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, adjoints et conseiller délégué comme suit

		MONTANT BRUT	% IB
MAIRE	Mr HOUSSAIS	1 156.21 €	29.73
1ER ADJ	Mr JUGUET	693.73 €	17.84
2EME ADJ	Mme LE ROY	462.48 €	11.89
3EME ADJ	Mr LE HOUEROU	462.48 €	11.89
4EME ADJ	Mme DESCHATRETTES	231.24 €	5.95
CONS DEL	Mr ARNAUD	693.73 €	17.84
CONS DEL	Mr LE GOFF	231.24 €	5.95
CONS DEL	Mr DRU	231.24 €	5.95
CONS DEL	Mme TAUPIN	231.24 €	5.95

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 juin 2020

2020 06 11-11 OBJET : Vote des taux d'imposition

Suite à l'actualité et à l'apparition du virus COVID19, la date limite pour voter les taux d'imposition de la commune est fixée au 03 juillet 2020.

Au vu des circonstances actuelles, Mr le maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux.

Mr le maire donne des précisions sur l'évolution des bases d'imposition et indique le montant des produits pour chaque taxe, sans augmentation du taux :

	Bases d'imposition N-1	Taux d'imposition N-1	Bases d'imposition prévisionnelles N	Produits à taux constants N
TH	962 030	12.34	980 500	120 994
TF	645 151	17.05	657 400	112 087
TFNB	48 647	70.31	49 700	34 944

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'**approuver** de ne pas augmenter les taux

TAXES	TAUX 2019	TAUX 2020
Taxe Foncière bâtie	17.05 %	17,05%
Taxe Foncière non bâtie	70.31 %	70,31%

Mr le Maire informe l'assemblée que la commune ne vote plus le taux pour la taxe d'habitation.

Soit un produit fiscal attendu, pour l'ensemble des taxes de 268 025 euros (Contre 262 917 euros)

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture, le 12 juin 2020

Délibérations 11 Juin 2020

2020 06 11_01 OBJET : Formations des commissions communales

2020 06 11 _02 OBJET : Désignation des délégués au syndicat intercommunal de regroupement pédagogique

2020 06 11_ 03 OBJET : Désignation des délégués au SDE

2020 06 11_04 OBJET : Désignation des délégués au SIVU sportif du Rudonou

2020 06 11_05 OBJET : Désignation des délégués au CIDS

2020 06 11-06 OBJET : Désignation des délégués au CLA

2020 06 11_07 OBJET : Désignation du délégué au collège des 7 îles

2020 06 11_08 OBJET : Désignation du correspondant défense

2020 06 11-09 OBJET : Délégations du conseil municipal au maire

2020 06 11_10 OBJET : Indemnités des élus

2020 06 11_11 OBJET : Vote des taux d'imposition 2020

Signatures

HOUSSAIS

Pierre

JUGUET

André

LE ROY

Nadia

LE HOUEROU

Alain

DESCHATRETTES

Peggy

ROUGNANT

Marie Jo

JAOUEN

Jean François

VETEAU

Delphine

ARNAUD

Benjamin

BAULIG

Gaspard

LE GOFF

Thibaut

TAUPIN

Christelle

PIERRE

Valentine

OUVRARD

Florence

DRU

Emmanuel
